



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17043523

de

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Huy, le 13 MAR. 2017
Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0449.470.878****Dénomination**(en entier) : **VERSTOCK**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **rue Hamente 6 à 4537 Verlaine****Objet de l'acte : désignation représentant permanent**

Aux termes d'une réunion du conseil d'administration du 9 juin 2016 de la SA VERSTOCK,
Le conseil d'administration de la SA VERSTOCK, composé de :

- 1/ Monsieur EVRARD Vincent Marc Servais Ghislain, né à Waremmes le 18 juillet 1971, époux de Madame FERBERT Stéphanie domicilié à 4537 Verlaine, rue Halin, 20 ;
- 2/ Madame FERBERT Stéphanie Jacqueline Philippe Ghislaine, née à Huy le 8 mars 1975, épouse de Monsieur EVRARD Vincent, domiciliée à 4537 Verlaine, Rue Halin, 20.

Soit l'ensemble des administrateurs de la SA VERSTOCK.

RESOLUTION

Dans le cadre de la gérance de la SPRL Boucherie Evrard (NE 449.470.680) la SA VERSTOCK a été nommée gérant de la dite SPRL Boucherie Evrard par assemblée générale de ce 9 juin 2016, en cours de publication.

Conformément à l'article 61 du code des sociétés, il appartient au conseil d'administration de la SA VERSTOCK de nommer une personne physique qui sera le représentant permanent de la SA VERSTOCK au conseil de gérance de la SPRL Boucherie Evrard.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner :

Monsieur EVRARD Vincent Marc Servais Ghislain, né à Waremmes le 18 juillet 1971, NN 710718 087-40, époux de Madame FERBERT Stéphanie domicilié à 4537 Verlaine, rue Halin, 20, en qualité de représentant permanent de la société au conseil de gérance de la SPRL Boucherie Evrard.

Pour extrait analytique conformé aux fins de publication au Moniteur belge

Fait à Verlaine le 20 octobre 2016

Vincent EVRARD, administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).